



## Financer son permis de conduire B grâce au compte personnel d'activité, c'est désormais possible

A compter de ce 15 mars, la possibilité de faire financer la préparation au permis de conduire B (code et leçons de conduite) par le compte personnel de formation, l'une des composantes du compte personnel d'activité (CPA), entre en vigueur. C'est une mesure majeure de la loi Egalité et Citoyenneté du

27 janvier 2017.

L'obtention du permis de conduire est souvent une condition nécessaire pour réaliser un projet professionnel, tout particulièrement pour les jeunes. Cette nouvelle opportunité d'utilisation des heures de formation acquises au titre du compte personnel d'activité répond donc à un enjeu économique et social majeur.

La mesure s'adresse aux salariés ou demandeurs d'emploi pour lesquels l'obtention du permis de conduire s'inscrit dans la réalisation d'un projet professionnel ou favorise la sécurisation du parcours professionnel.

Le salarié ou demandeur d'emploi doit dans un premier temps activer son compte personnel d'activité afin de consulter ses droits. Il peut ensuite effectuer ses démarches sur le site [moncompteactivite.gouv.fr](http://moncompteactivite.gouv.fr), avant de transmettre son dossier pour le salarié à son Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), et pour le demandeur d'emploi à son référent habituel ;

Le financeur examinera la demande et déterminera les conditions de prise en charge, qui seront communiquées au demandeur avant qu'il ne commence sa préparation au permis de conduire B dans l'autoécole de son choix.

### Compte personnel d'activité - Chiffres clés

- 4,2 millions de comptes ouverts sur 47 millions de comptes créés ;
- 827 000 formations financées par le CPF.

### Mobilité et Emploi

A l'occasion des 4 Rencontres de la Mobilité Inclusive organisées à l'Assemblée Nationale le 18 janvier 2017, le cabinet ELABE a présenté les résultats de l'étude « Mobilité et Emploi ».

- Près d'un Français sur cinq (19%) déclare avoir déjà renoncé à se rendre à un entretien d'embauche ou dans une structure d'aide à la recherche d'emploi parce qu'il ne pouvait s'y rendre ;
- Près d'un sur quatre (23%) déclare avoir refusé un travail ou une formation pour ces raisons, dont 11% plusieurs fois ;
- Les populations les plus jeunes et socialement les plus fragiles (faible niveau de diplôme et faibles revenus) sont les plus touchées par ces problèmes de mobilité et d'accès à l'emploi : respectivement 43% et 46% des 18-24 ans déclarent avoir renoncé à un entretien (embauche ou recherche d'emploi) et avoir refusé un travail ou une formation, faute de pouvoir s'y rendre.

# Monter un dossier CPF pour financer son permis de conduire

Le Permis de conduire de la catégorie B est éligible au Compte personnel de formation (CPF). Désormais, vous pouvez mobiliser vos heures de formation pour **financer le permis de conduire**. Comment faire ? Voici les étapes à suivre pour monter un **dossier de financement CPF**.



## Se connecter au Compte CPF

Tout d'abord, vous devez vous rendre sur le site [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) afin de vous connecter à votre espace personnel.

S'il s'agit de votre première connexion, vous devez vous munir de votre carte vitale ainsi que d'une adresse mail valide. En effet, votre compte CPF est rattaché à votre numéro de Sécurité Sociale.

L'activation du compte se fait en quelques minutes seulement. Une fois connecté, vérifiez vos informations personnelles ainsi que le solde d'heures CPF indiqué. Si vous pensez qu'une erreur s'est glissée, vous pouvez contacter le CPF.

Vous avez également la possibilité d'ajouter les heures **DIF** que vous aviez cumulé au 31/12/2014. Il s'agit des heures de formation acquises avant l'entrée en vigueur du CPF. Ce solde vous a été communiqué par votre employeur courant janvier 2015.

## Sélectionner le Permis de conduire B

Pour **utiliser vos heures CPF**, cliquez sur *Mes dossiers de formation* dans le menu de gauche puis sur le bouton violet *Créer un dossier de formation*.

Vous arrivez sur une page avec un moteur de recherche et un menu *Recherche rapide* à droite de l'écran. Vous devez ici cliquer sur la dernière étiquette **Permis de conduire B (CODE 206)**.

Un encadré avec l'intitulé de la formation s'affiche alors vous invitant à *Faire cette formation* ou à *Ajouter aux favoris*. Il vous suffit de cliquer sur le premier choix.

Confirmer l'exactitude de vos informations personnelles et passez à l'étape suivante.

## Compléter le dossier de formation

Le **dossier de formation Permis de conduire B** est maintenant ouvert, vous devez remplir le formulaire en ligne. Vous renseignez ici les informations concernant votre situation professionnelle, votre employeur, la session de la formation au Permis de conduire choisie, l'auto-école choisie et le coût de la formation.

Afin de renseigner toutes ces informations, vous devez au préalable vous rapprocher d'une auto-école afin d'obtenir un devis. Attention, seules les auto-écoles enregistrées en tant qu'organisme de formation peuvent recevoir les financements CPF.

> [Trouvez l'auto-école CPF près de chez vous](#)

## Envoyez le dossier de formation à l'OPCA

Une fois le **dossier de formation complété** en ligne, vous devez adresser votre **demande à l'OPCA** qui se charge de verser le financement à l'auto-école selon vos heures CPF. L'OPCA est l'organisme auprès duquel votre employeur cotise pour vos **droits à la formation**.

Si vous ne savez pas de quel OPCA vous dépendez, vous pouvez demander à votre employeur/service RH ou tout simplement utiliser notre moteur de recherche OPCA.

> [Trouvez votre OPCA](#)

**Le dossier à envoyer à l'OPCA comprend :**

- La demande de prise en charge, il s'agit du formulaire que vous pouvez [télécharger ici](#) ou directement via votre compte CPF ;
- Du devis de la **formation Permis de conduire B** ;
- De votre attestation d'heures DIF, si toutefois vous aviez renseigné ces heures sur votre compte CPF.

L'OPCA vous retourne une réponse à votre domicile dans un délai d'un mois environ. Pensez à fixer vos dates de formation en prenant compte de ce délai de réponse.